

**LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION  
LAMBALLE TERRE & MER  
-22400-  
RÉUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 23 MAI 2023**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS, LE VINGT-TROIS MAI, A DIX-HUIT HEURES TRENTE, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LAMBALLE TERRE & MER, LÉGALEMENT CONVOQUÉ, S'EST RÉUNI EN SEANCE PUBLIQUE A L'ESPACE LAMBALLE TERRE & MER, A LAMBALLE-ARMOR, SOUS LA PRÉSIDENCE DE THIERRY ANDRIEUX.

Date de la convocation : 17 mai 2023

**ETAIENT PRÉSENTS :**

**Président :** Thierry ANDRIEUX

**Membres du Bureau :** Nathalie BEUVY, Jérémy ALLAIN, Nathalie TRAVERT-LE ROUX, Éric MOISAN, Catherine DREZET, Claudine AILLET, Jean-Luc BARBO, Jean-Pierre OMNES, Jean-Luc GOUYETTE, Pierre LESNARD, Guy CORBEL, Yves LEMOINE, Yves RUFFET, Serge GUINARD, Josianne JEGU, Christophe ROBIN, Nicole POULAIN.

Marie-Paule ALLAIN, Gwenaëlle AOUTIN, Carole BERECHEL, Yvon BERHAULT, Denis BERTRAND, Paulette BEUREL, Valérie BIDAUD, Pierre-Alexis BLEVIN, Philippe BOSCHER, Jérémy BOULARD, Suzanne BOURDÉ, Nathalie BOUZID, David BURLLOT, Daniel COMMAULT, Catherine CORDON (*suppléante de Jean-Michel LEBRET, absent*), Jean-François CORDON, Stéphane de SALLIER DUPIN, Benoît DESPRES, Thierry GAUVRIT, Alain GENCE, Laurence HAQUIN, Philippe HELLO, Philippe HERCOUET, Sylvie HERVO, Franck HYVERNAGE (*suppléant de Jean-Luc COUELLAN, absent*), Renaud LE BERRE, René LE BOULANGER, Marc LE GUYADER, Pascal LEBRETON, Nadine L'ECHELARD, Catherine LELIONNAIS, David L'HOMME, Joël LUCIENNE, Christophe MARCHAND (*suppléant de Nicole DROBECCQ, absente*), Anne-Gaud MILLORIT, Catherine MOISAN, Claudine MOISAN, Valérie MORFOUASSE, Sébastien PUEL, Michel RICHARD, Fabienne TASSEL, Laurence URVOY.

**ABSENTS EXCUSÉS :**

- Sylvain BERNU donne pouvoir à Serge GUINARD,
- Camille CAURET donne pouvoir à René LE BOULANGER,
- Alain GOUEZIN donne pouvoir à David BURLLOT,
- Christelle LEVY donne pouvoir à Philippe HERCOUET,
- Caroline MERIAN donne pouvoir à Stéphane de SALLIER DUPIN,
- Yannick MORIN donne pouvoir à Pierre LESNARD,
- Thierry ROYER donne pouvoir à Laurence URVOY,
- Michel VIMONT donne pouvoir à Catherine LELIONNAIS,
- Thibault CARFANTAN

**SECRÉTAIRE DE SEANCE :** Nadine L'ECHELARD



## Délibération n°2023-084

Membres en exercice : 69 Présents : 60

Absents : 9

Pouvoirs : 8

### HABITAT SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT POUR LA RENOVATION ENERGETIQUE (SARE) CONVENTION 2023

L'arrêté ministériel du 5 septembre 2019 a validé la création du programme « Service d'accompagnement pour la rénovation énergétique » (SARE) dans le cadre du dispositif des certificats d'économies d'énergie (CEE). Il a pour objectif d'impulser une nouvelle dynamique territoriale de la rénovation énergétique mobilisant l'ensemble des échelons de collectivités territoriales et les réseaux professionnels.

Le programme SARE constitue un outil de financement qui permet de poursuivre le travail engagé en Bretagne et ainsi développer le SPPEH (Service Public de la Performance Energétique de l'Habitat) pour le rendre accessible à l'ensemble des Bretons. Il comporte 3 missions prioritaires :

- Soutenir le déploiement d'un service d'accompagnement des particuliers,
- Créer une dynamique territoriale autour de la rénovation : des actions de sensibilisation, de mobilisation des professionnels et acteurs concernés,
- Soutenir le déploiement d'un service de conseil pour les petits locaux tertiaires privés (commerces, bureaux, restaurants...).

La convention financière SARE, entre la Région Bretagne et Lamballe Terre & Mer, fixe les objectifs à atteindre et les subventions associées. Le montant attendu pour l'année 2023 est de 74 697 €.

Au regard :

- De l'avis favorable du Bureau communautaire du 4 avril 2023,
- De la convention, transmise aux conseillers communautaires,

#### **Après en avoir délibéré :**

Le Conseil communautaire :

- VALIDE le dispositif de financement « programme SARE – convention financière 2023 » avec un programme d'actions et des indicateurs pour une subvention totale de 74 697 €,
- AUTORISE le Président, ou son représentant, à signer la convention financière SARE 2023 et tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

#### **VOTE : Adopté à l'unanimité**

FAIT ET DELIBERE A LAMBALLE-ARMOR LESDITS JOUR, MOIS ET AN

(suivent les signatures)

**POUR EXTRAIT CONFORME,**

A Lamballe-Armor, le  
Le Président,  
Thierry ANDRIEUX

30 MAI 2023



Certifié exécutoire, compte tenu :

De la transmission en Préfecture le

De la publication le

1 JUIN 2023

1 JUIN 2023

  
Pour le Président  
Par délégation  
Michèle MICHEL  
Directrice  
Administration Générale